

Paris, le 21/05/2019

Communiqué de presse

**Projet de création de l'Office Français de la Biodiversité et de la Chasse : la filière forêt-bois soutient les dispositions votées par le Sénat les 10 et 11 avril.**

La forêt française est confrontée à une explosion des populations de cervidés et de sangliers que la France n'a jamais connue dans son histoire. Cette explosion entraîne des dégâts considérables dans les jeunes peuplements forestiers et une grave perte de biodiversité en forêt (quasi disparition de certaines essences et plantes forestières). Cette pression du gibier prive les gestionnaires publics et privés de toute marge de manœuvre dans les choix de gestion et les oblige à abandonner la régénération naturelle pour recourir à des engrillagements aussi coûteux que peu appréciés du public.

La forêt française est confrontée à d'importants défis :

- le changement climatique qui cause d'ores et déjà des dépérissements importants (exemple : les épicéas ravagés par les scolytes dans le Grand-Est et en Bourgogne Franche Comté) ce qui conduit inéluctablement à des changements d'essences donc des reboisements.
- la nécessité de renouveler des peuplements âgés voire surannés soit par régénération naturelle quand cela est possible, sinon par plantation
- une vive opposition du public et des chasseurs eux-mêmes aux vastes coupes rases suivies de reboisements engrillagés, pourtant unique solution dans le cas de déséquilibres sylvo-cynégétique excessifs
- l'opportunité d'utiliser la forêt pour ses capacités de stockage de carbone et de production de matériaux renouvelables et bio-sourcés. Encore faut-il que le moteur de ce stockage, c'est-à-dire le renouvellement ou l'extension de la forêt ne soit pas compromis par les dégâts de gibier
- la volonté de l'Etat de dynamiser la filière et de réduire son important déficit commercial en favorisant une mise en gestion de territoires forestiers non gérés actuellement.

Dans l'état actuel du déséquilibre sylvo-cynégétique, les propriétaires forestiers et leurs gestionnaires, sont dans une incapacité grandissante de mettre en œuvre des modes de gestion répondant à ces enjeux.

Aussi, l'interprofession nationale France-Bois-Forêt soutient-elle les amendements portés courageusement par la Sénatrice Anne Catherine LOISIER et le sénateur Daniel GREMILLET et votés par le Sénat. Dans un souci de cohérence des politiques, ces amendements rappellent que le monde forestier est un acteur clé de de la ruralité et de la biodiversité et que les plans de chasse, désormais placés sous la responsabilité des Fédérations départementales de Chasse, doivent être compatibles avec les objectifs de gestion durable, définis dans les documents de gestion forestière.



Michel DRUILHE  
Président